



# Rapatriement de corps

## Section MSA-II

[malakoffhumanis.com](http://malakoffhumanis.com)



**MALAKOFF HUMANIS ASSURANCES**

Société anonyme au capital de 23.565.660 € entièrement libéré - Entreprise régie par le Code des assurances - Immatriculée au RCS de Paris sous le n° 447 883 661  
Siège social : 21 rue Laffitte, 75009 Paris



MH-DOC2398\_2004 - © AdobeStock - Gettyimages





*Il est toujours délicat d'en parler mais prendre ses dispositions pour ses obsèques est essentiel pour avoir l'esprit tranquille.*

## AVEC LE CONTRAT RAPATRIEMENT DE CORPS, VOUS ÊTES CERTAIN D'ÊTRE INHUMÉ LÀ OÙ VOUS LE SOUHAITEZ.

### POURQUOI SOUSCRIRE ?

---

Vous voulez être sûr que vos obsèques se dérouleront sur le lieu de votre choix ? Il est important pour vous de ne pas faire supporter cette charge financière à votre famille ?

En cas de décès, en France ou dans l'un des pays européens définis dans le contrat, vous avez la certitude que le rapatriement du corps sera assuré vers votre pays d'origine.

Le versement d'une allocation forfaitaire de 305 € est destinée au transfert du corps de l'aéroport d'arrivée jusqu'au lieu de l'inhumation.

Un billet d'avion aller/retour est mis à disposition d'un bénéficiaire pour accompagner le corps ou assister aux obsèques.

Il n'y a aucune avance de frais si la famille sollicite la société Anubis International Assistance, le prestataire agréé.

### COMMENT FONCTIONNE LA PRISE EN CHARGE ?

---

Un simple appel téléphonique d'un proche permet de solliciter 24h/24 le prestataire agréé Anubis International Assistance et de lui communiquer toutes les précisions relatives au défunt.

Le prestataire intervient à partir du lieu de décès, définit les prestations nécessaires au rapatriement, réserve le billet d'avion du bénéficiaire et coordonne et met en œuvre l'ensemble des prestations.

## LES +

- Aucune formalité médicale pour toute adhésion jusqu'à 79 ans.
- Couverture des enfants à charge sur le contrat de 12 à 20 ans inclus.
- Gratuité à partir du 3<sup>e</sup> enfant.

### DES SERVICES POUR TOUS NOS ADHÉRENTS

---

- Un service téléphonique à votre écoute : pour obtenir des renseignements personnalisés.
- Une étude pour vous proposer la solution qui vous convient le mieux.

### EN VACANCES DANS VOTRE PAYS D'ORIGINE ?

**En cas de décès lors d'un séjour de moins de 3 mois, une indemnité compensatrice de 2 287 € est versée à la place du rapatriement.**